

Conférence ministérielle sur la Charte européenne de l'énergie

La Conférence ministérielle en vue de l'adoption de la Charte européenne de l'énergie a été ouverte par M. J.E. Andriessen, ministre néerlandais des affaires économiques, le 16 décembre 1991 à La Haye, en présence de la reine Beatrix des Pays-Bas. MM. R.F.M. Lubbers, premier ministre néerlandais, A.J.B. Cardoso e Cunha, Commissaire européen chargé de la politique de l'énergie et C. Rutten, ambassadeur et président de la Conférence préparatoire de la Charte, y ont pris la parole. Des déclarations ont été également faites par les représentants présents de 43 délégations invitées à signer la Charte (membres du G-24 sauf la Nouvelle-Zélande, pays d'Europe centrale et orientale, 8 républiques de l'ex-URSS et le Comité interétatique économique, 2 pays baltes, Malte et Chypre). Des pays du Maghreb (Algérie, Maroc) et du Golfe (Oman), ainsi que plusieurs organisations internationales (AIE, AIEA, BEI, BERD, BIRD, CEE/ONU et OCDE) ont suivi la conférence avec le statut d'observateur.

La délégation suisse était conduite par M. A. Ogi, chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie. Le Conseiller fédéral A. Ogi était accompagné de M. l'Ambassadeur Rolf Jeker, délégué du Conseil fédéral aux accords commerciaux et de M. Eduard Kiener, directeur de l'Office fédéral de l'énergie. Un représentant du Département fédéral des affaires étrangères et un autre du Département fédéral de l'intérieur faisaient également partie de la délégation suisse.

Comme le texte de la Charte avait pu être approuvé auparavant par tous les participants, l'accord des délégations présentes à la Conférence ministérielle était pratiquement acquis. Ce fut donc essentiellement l'occasion de rappeler les principaux éléments constituant la Charte. Tout d'abord, quatre principes régissent le texte de la Charte, à savoir le respect de la souveraineté d'Etat et des droits souverains sur les ressources énergétiques, le principe de la non-discrimination, la détermination des prix en fonction du marché et la prise en compte des préoccupations environnementales. Sur cette



base, les signataires de la Charte reconnaissent la nécessité de promouvoir rapidement une coopération aussi large que possible dans le domaine de l'énergie. Concrètement, il faut y voir à terme le renforcement de la sécurité de l'approvisionnement des pays consommateurs d'énergie et le développement des technologies des pays producteurs, à l'échelle de l'Europe. Il est, en outre, reconnu qu'une telle coopération devrait contribuer à un meilleur fonctionnement du marché mondial et ne devrait pas exclure ou discriminer les autres participants au marché de l'énergie.

Toutefois, la Charte est une déclaration politique et ne constitue qu'une première étape. Les négociations devront être poursuivies jusqu'à la conclusion d'un Accord de base et de Protocoles juridiquement contraignants qui contiennent des applications pratiques des principes évoqués dans la Charte et permettent des mesures concrètes dans des secteurs spécifiques de l'énergie. Etant donné l'urgence de la situation, notamment en Europe centrale et orientale, il était important de donner un signal aux opérateurs économiques. Les pays concernés ont d'ailleurs souligné dans leur déclaration leur volonté de définir leur politique énergétique sur la base de la Charte.

Dans sa déclaration, le chef de la délégation suisse a indiqué que la Suisse était prête à soutenir la restructuration du secteur énergétique des pays d'Europe centrale et orientale, ainsi qu'à saisir la chance qui se présente pour améliorer la coopération mondiale dans le domaine de l'énergie. Quatre thèses peuvent être formulées dans ce contexte pour rendre effectif le développement énergétique : l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'emploi d'énergie favorable à l'environnement, la sécurité de l'approvisionnement en énergie y compris l'élimination des déchets et l'absence de confrontations idéologiques sur le plan technique. De l'avis du chef du DFTCE, le programme "Energie 2000" du Conseil fédéral qui vise une stabilisation de la consommation d'énergie en l'an 2000, est une mesure concrète allant dans ce sens. Enfin, le Conseiller fédéral A. Ogi a rappelé que la Suisse en tant que pays de transit au coeur de l'Europe considère ce rôle comme un devoir.

La cérémonie de signature de la Charte a eu lieu le 17 décembre en fin de matinée. Les signataires de la Charte, sous réserve de la liste définitive, sont tous les pays européens, ainsi que la Communauté européenne, les

Etats-Unis, le Canada, l'Australie, le Japon, les républiques de l'ex-URSS (sauf le Kirghistan, la Moldavie et le Turkménistan), ainsi que le Comité interétatique économique et la Lettonie. M. J.E. Andriessen a clos la Conférence ministérielle par quelques considérations. Il a estimé que les signataires avaient réalisé un progrès significatif en adoptant la Charte, mais que les opérateurs économiques du secteur public et privé devraient prendre encore bien des initiatives avant d'atteindre les objectifs fixés. A cet égard, il est pratiquement inévitable que l'on aborde la question du financement des opérations de mise en oeuvre.